

Tugdual Derville : « C'est un alibi trouvé par le législateur pour permettre des avortements très tardifs »

bvoltaire.fr/tugdual-derville-cest-un-alibi-trouve-par-le-legislateur-pour-permettre-des-avortements-tres-tardifs/

Auteur : Tugdual
Derville



Les femmes pourraient bientôt avorter jusqu'au terme de leur grossesse. Sans que personne n'ait été prévenu, cet amendement transgressif a été voté en pleine nuit. Tugdual Derville nous alerte et décrypte les enjeux de cette nouvelle disposition voulue par les féministes, et aggravant une fois de plus la situation des personnes les plus fragiles au lieu de les protéger.

Les députés viennent d'adopter une disposition permettant d'avorter jusqu'au terme de la grossesse au motif de la « détresse psychosociale ». Faut-il craindre la subjectivité ou le flou de ce critère ?

C'est précisément le but de cette mesure. Dans les faits, une détresse est invérifiable. C'est ce qui a généré une banalisation de « l'IVG », même si elle était officiellement soumise à un critère de détresse. Cet avortement désormais « de droit » étant cependant limité par un délai légal, il y a eu cette idée d'étendre l'interruption médicale de grossesse (IMG) à des critères qui ne sont plus liés à des éléments de santé graves pour le fœtus, mais simplement à la « détresse psychosociale ». C'est un alibi trouvé par le législateur pour dissoudre la question du délai et permettre des avortements très tardifs. C'est là qu'il y a un énorme piège. Bien souvent, le délai légal protège de l'avortement une femme enceinte fragilisée par des pressions conjugales, familiales, sociales, médicales, etc. La détresse qui devrait être un motif de protection et d'accueil risque de devenir une justification pour expédier le « problème » en l'effaçant.

Quelle idéologie se cache derrière ce vote ?

Cette mesure était réclamée par un lobby de féministes idéologiques qui estiment que les femmes ne seront pleinement égales des hommes que lorsqu'elles auront la liberté d'avorter sans délai et sans avoir à se justifier, jusqu'au terme de la grossesse. En France, depuis des années, la Délégation aux droits des femmes est une fourmilière de

déstructuration de la spécificité féminine. Son idéologie vise à l'indifférenciation absolue entre hommes et femmes : toute différence est « domination masculine » ; la lutte des classes est ainsi transposée ; selon elles, tant que les femmes ne se sont pas libérées de la contrainte de l'enfantement, il n'y aura pas d'égalité.

Que penser de ce calendrier législatif qui adopte une loi aussi vitale non seulement au creux de l'été mais, en plus, en pleine nuit ?

Tout est parti, pendant le confinement, d'une offensive de la gauche : Mme Rossignol tirait argument de la pandémie pour réclamer l'élargissement du délai pour avorter au prétexte que les femmes craignaient l'hôpital. Son offensive s'est traduite, samedi 1^{er} août, par un cavalier législatif, c'est-à-dire un amendement subit, qui vient parasiter une loi qui ne traitait pas du sujet en tant que tel. Il est arrivé samedi, au petit matin, sans débat préalable. Le ministre présent Adrien Taquet a affirmé ne pas se prononcer et laisser la « sagesse de l'Assemblée » trancher. Les quelques députés présents ont adopté l'amendement sans vrai débat. En pleine crise sanitaire, sociale, économique, la loi Bioéthique a été programmée sans que le président de la République n'ait eu le courage d'en parler dans ses longues interventions liées au Covid-19, alors que cette loi porte en elle-même de multiples transgressions. Et voilà qu'une disposition imprévue vient exploser l'encadrement de l'avortement sans que personne n'ait été prévenu. C'est triste, choquant et inadmissible.

Comment prétendre répondre à une détresse par une situation qui provoquera inéluctablement une détresse encore plus grave, c'est-à-dire l'accouchement d'un fœtus mis à mort ?

Il faut préciser que le dispositif de l'IMG exige plusieurs avis médicaux. Ces avortements tardifs sont, en effet, terribles, tant pour les soignants qui les pratiquent que pour la femme ou le couple qui les subissent. La grossesse est plus avancée et le caractère spectaculaire de ces IMG rend les choses encore plus traumatisantes. Pour pouvoir légitimer cette mesure, on nie l'humanité du fœtus, donc la gravité de l'avortement en général et de l'IMG en particulier. On veut faire croire que l'avortement est la solution imposée par une grossesse imprévue ou difficile. L'émotion manipulée tient lieu de cap. Le Mouvement français pour le planning familial n'a cessé de se battre pour la suppression du critère de détresse afin de prétendre l'avortement (IVG) anodin comme « faisant partie de la vie des femmes ». Il assigne aux femmes une forme de devoir d'avorter en cas de grossesse non planifiée.

Quelles vont être les suites de ce processus législatif ?

L'amendement vient modifier les conditions de l'IMG qui étaient déjà contestables à l'origine : de quel droit la vie d'un embryon porteur de handicap a-t-elle moins de valeur qu'une autre dans une société dite d'inclusion ? Nous n'en sommes pas à la fin du processus. Il y aura une deuxième lecture au Sénat, à l'automne ou début 2021, puis une

commission mixte paritaire. Nous espérons que le gouvernement qui, sur cette affaire, a joué le rôle de Pilate livrant à ses députés les plus transgressifs cette disposition change de point de vue. Nous nous mobiliserons pour cela.

Entretien réalisé par Iris Bridier

© Copyright 2020 Boulevard Voltaire